

Commission de recours interne des EPF

Beschwerdekommision der
Eidgenössischen Technischen Hochschulen

Commissione di ricorso
dei politecnici federali

Cumissiun da recurs
da las scolas politecnicas federalas

Berne, le 18 juillet 2019

Transmission électronique des requêtes à la CRIEPF

Les parties peuvent transmettre leurs requêtes à la CRIEPF par voie électronique. Pour cela, les requêtes doivent être munies d'une signature électronique qualifiée reconnue (art. 21a, al. 2 PA) et être envoyées à l'adresse électronique info@ethbk.ch via l'une des deux plateformes reconnues PrivaSphere ou IncaMail. La CRIEPF elle-même ne communique pas par voie électronique avec les parties dans le cadre des procédures en cours et notifie ses décisions et autres correspondances par voie postale.

Au nom de la Commission de recours des EPF

La juge instructrice

Yolanda Schärli, lic. en droit, LL.M